

Il vous sera demandé d'amener :

- le certificat d'inscription délivré par le Maire de Batzendorf ;
- le livret de famille ;
- le carnet de santé (ou les certificats de vaccination) attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (D.T.P. - Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) pour son âge, ou qu'elles font l'objet d'une contre-indication médicale.
- le certificat du médecin de famille attestant que l'enfant est apte à la vie en collectivité (1^{ère} inscription scolaire pour l'enfant).
- le certificat de radiation pour des enfants nouveaux résidents venant d'une autre école.